

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept avril deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/04/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Michelle DEMONET, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 062 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CITE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Impôts

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005, modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignements.

Monsieur le Président expose que l'intercommunalité doit désigner deux membres pour la représenter aux conseils d'administration de la cité scolaire.

En effet, le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005, modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignements, impose que l'intercommunalité soit représentée par un membre dans le conseil d'administration du collège et un membre pour le conseil d'administration du lycée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Désigne les membres suivants pour représenter la Communauté de Communes de Noblat :

- ✓ Bernard POUSSIN pour le conseil d'administration du collège
- ✓ Pierre LANGLADE pour le conseil d'administration du lycée

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 avril 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

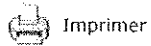
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture



Objet de l'acte : Désignation de représentants à la cité scolaire

Date de transmission de l'acte : 18/04/2008

Date de réception de l'accusé
de réception : 18/04/2008

Numéro de l'acte : 2008-062 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080417-2008-062-DE

Date de décision : 17/04/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants